

## Procédure pour le retour de différents produits et sous-produits animaux refusés à cause de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

- A. Directives de la Division de la santé des animaux et élevage (DSAE) pour le retour de différents produits et sous-produits aviaires refusés aux ÉTATS-UNIS à cause de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**
1. Viande de volaille comestible: comme pour toute viande ou produits de viande comestibles, la procédure à suivre peut être retrouvée dans le Manuel des Méthodes de l'Hygiène des Viandes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Chapitre 11, section 11.5.  
<http://www.inspection.gc.ca/français/anima/meavia/mmopmmhv/mane.shtml>. Les restrictions de la Division des Aliments d'Origine Animale (DAOA) s'appliquent.
  2. Viande de volaille non comestible: Veuillez contacter l'ACIA - Centres des Services d'Importation pour avoir des directives. Les restrictions de la DAOA s'appliquent. Veuillez noter qu'il n'y a pas de restrictions si la viande non comestible est envoyée directement à un établissement d'équarrissage au Canada.
  3. Tous les produits équarris: seront évalués au cas par cas. Ils nécessitent un permis d'importation de la santé des animaux. Veuillez contacter la DSAE de l'ACIA. La liste des noms contacts peut être retrouvée au: <http://www.inspection.gc.ca/français/anima/heasan/import/conpere.shtml>
  4. Aliments pour animaux de compagnie: pas de restriction de santé des animaux.
  5. Fumier:
    - a. Du fumier canadien dans son emballage original et scellé (non ouvert) peut être retourné au Canada. Une déclaration écrite de l'importateur canadien sera requise ainsi qu'une copie de la documentation d'exportation initiale. La déclaration initiale doit stipuler " Seulement du fumier canadien dans son emballage original et scellé qui n'a pas été ouvert depuis son départ du Canada est retourné.
    - b. Pour tout autre cas veuillez contacter la DSAE de l'ACIA.
  6. Fertilisants et médium de croissance compostés: pas de restriction de santé des animaux.
  7. Aliments pour animaux: pas de restriction de santé des animaux.
  8. Oeufs et produits d'oeufs (comestibles et non comestibles):  
Les restrictions de la DAOA s'appliquent et la procédure à suivre peut-être retrouvée sur:  
[Oeufs canadiens et produits d'oeufs transformés retournés des USA](#)
  9. Plumes et duvet: pas de restrictions de santé des animaux.

**VEUILLEZ NOTER QUE LORSQU'IL EST INDIQUÉ " VEUILLEZ CONTACTER LA DSAE DE L'ACIA" DES ARRANGEMENTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS AVANT LE RENVOI DES PRODUITS.**

\* Copie de la documentation initiale d'exportation doit être fournie au moment de l'importation au Canada.

**B. Directives de la Division de la Santé des Animaux et Élevage (DSAE) pour le retour de différents produits et sous-produits aviaires refusés dans des pays autre que les É.U. à cause de l' IAHP**

1. **Viande et produits de viande:** la procédure à suivre peut être retrouvée dans le Manuel des Méthodes de l'Hygiène des Viandes de l'ACIA, Chapitre 11, section 11.5. peut être retrouvée au: <http://www.inspection.gc.ca/français/anima/meavia/mmopmmhv/mane.shtml>

Les restrictions de la Division des Aliments d'Origine Animale (DAOA) s'appliquent.

2. **Produits équarris:** seront évalués au cas par cas. Ils nécessitent un permis d'importation de la santé des animaux. Veuillez contacter la DSAE de l'ACIA. La liste des noms contacts peut être retrouvée au: <http://www.inspection.gc.ca/français/anima/heasan/import/compere.shtml>
3. **Oeufs et produits d'oeufs (comestibles et non comestibles):**seront évalués au cas par cas.Veuillez contacter la DSAE de l'ACIA. La liste des noms contacts peut être retrouvée au: <http://www.inspection.gc.ca/français/anima/heasan/import/compere.shtml>. Les restrictions de la DAOA s'appliquent aussi.

**Pour tous les autres produits et sous-produits aviaires règlementés:** évaluation au cas par cas, veuillez contacter la DSAE de l'ACIA.

**VEUILLEZ NOTER QUE DANS TOUS LES CAS DES ARRANGEMENTS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE EFFECTUÉS AVEC LA DSAE DE L'ACIA AVANT LE RENVOI DES PRODUITS CITÉS DANS CETTE SECTION.**

Vous trouverez ci-joint les documents suivants:

Demande d'application - format PDF - si vous avez Adobe Acrobat Reader, vous pouvez télécharger le formulaire et l'imprimer. Pour avoir Adobe Acrobat Reader, téléchargez-le à partir du site Web d'Adobe

- Instructions pour compléter le formulaire de demande pour le retour des produits et sous-produits d'animaux au Canada (autre que les produits de viande comestible) disponible en format HTML et PDF.
- Formulaire de demande pour retourner des produits ou sous-produits d'animaux canadiens (autre que les produits de viandes comestibles), disponible en format PDF seulement.
- Déclaration officielle pour les produits ou sous-produits d'animaux canadiens exportés et retournés au Canada (autre que les produits de viandes comestibles), disponible en format PDF seulement.

Mise en vigueur: le 5 avril 2004